

Association des propriétaires des Villas de l'Anse

Assemblée générale annuelle - 2020

2 juillet 2020

Communiqué #2020-10

Avis de convocation

Réunion virtuelle qui se déroulera du 24 juillet au 10 août 2020

10 août à 17 heures : rencontre virtuelle par Zoom

Conformément à l'article 16 du *Règlement général* de l'Association, les membres sont convoqués à l'Assemblée générale annuelle 2020 qui se tiendra du 24 juillet au 10 août 2020, sous forme virtuelle compte tenu de la problématique de la Pandémie du Covid-19. La réunion virtuelle devrait durer moins d'une heure.

1. Inscription avant le 17 juillet à minuit

Pour voter et participer à la réunion virtuelle qui se tiendra le lundi 10 août 2020 à 17hrs, via l'outil Zoom, il faut vous inscrire en faisant parvenir par courriel à conseil@villasdelanse.com le **formulaire d'inscription ci-joint**. Cette étape est nécessaire pour accéder à la visioconférence et aux bulletins de votes en cas d'élection.

2. Procuration avant le 17 juillet à minuit

Si vous n'êtes pas en mesure d'y participer, vous pouvez, en vertu de l'article 20.1 du *Règlement général*, désigner un autre membre de l'Association comme fondé de pouvoir en utilisant le **formulaire de procuration** qui doit être acheminé avant le 17 juillet à : conseil@villasdelanse.com.

3. Ordre du jour préliminaire

Vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour préliminaire de l'AGA 2020. Toute demande d'ajout à l'ordre du jour doit être transmise par courriel à conseil@villasdelanse.com avant le 17 juillet à minuit.

4. Dossier de la réunion disponible le 24 juillet

Par ailleurs, tous les documents de l'AGA 2020 seront accessibles sur le site WEB de l'Association à la page Assemblées générales de la section réservée aux membres : www.villasdelanse.com à compter du 24 juillet. Vous aurez besoin de votre identifiant et de votre mot de passe. Sous l'intitulé DOCUMENTS AGA 2020, vous trouverez les documents suivants :

1. Avis de convocation
2. Agenda du déroulement
3. Ordre du jour
4. Procès-verbal (provisoire) de l'Assemblée générale annuelle du 16 août 2019
5. Résultats financiers 2019/20.
6. États financiers 2019/20, rapport Joly/Riendeau

7. Budget 2020/21
8. Plan de maintien des actifs - 2020/25
9. Grille tarifaire 2021/22
10. Proposition de Modifications de certains articles du règlement général, des règlements particuliers suivants : no.1 Vie communautaire, no. 2 Espaces et Biens communautaires et no. 4 Architecture et aménagement. Ces modifications ont déjà été approuvées par le Conseil
11. Proposition de résolutions de l'Assemblée.
12. Rapport du Conseil et des Comités d'environnement et d'architecture.

Comme à l'habitude, vous êtes invités à imprimer ces documents si vous le jugez utile.

Si vous avez de la difficulté à accéder au site WEB, vous pouvez demander de l'assistance en téléphonant à Hélène au numéro : 819-769-0636.

Seuls les membres en règle (art 8.1 du Règlement général) ont le droit de voter à cette Assemblée générale.

Nous espérons que vous serez nombreux à y participer, car c'est une occasion unique d'exprimer votre point de vue sur le développement de votre domaine.

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos questions et commentaires par écrit en allant à la section réservée aux membres du site internet, onglet FORUM AGA 2020 pendant la période du **24 juillet au 2 août 2020**. Les questions et les réponses apportées par le CA seront accessibles à tous. De plus, vous pourrez vous exprimer lors de la réunion virtuelle qui se tiendra le 10 août via la plate-forme Zoom

La saine gestion des affaires de l'Association a été rendue possible depuis sa création en 1987 grâce à l'expertise, l'expérience et l'engagement des propriétaires-membres qui se sont impliqués au sein du Conseil d'administration et de ses divers comités.

Le maintien d'une saine gestion des opérations, des placements et des actifs est tributaire de votre active participation à l'Assemblée générale ainsi qu'aux autres activités de l'Association.

Le Domaine des Villas de l'Anse est non seulement un cadre géographique, mais aussi un milieu de vie et de fraternité entre tous ses habitants.

L'Assemblée générale est un rendez-vous annuel à ne pas manquer, puisqu'il permet à chaque propriétaire de prendre part aux décisions qui les concernent pour assurer la pérennité du Domaine.

Pierre Desbiens, Président